



20 septembre 2022. la CNIL soumet à consultation publique un projet de recommandation technique sur les interfaces de programmation applicative (API).

La CNIL ouvre une consultation, jusqu'au 1^{er} novembre 2022, pour recueillir les avis et remarques sur son projet de recommandation technique sur les API. L'objectif de cette future recommandation est de fournir des bonnes pratiques sur l'utilisation des API afin de sécuriser les flux de données transitant par des API entre détenteurs et réutilisateurs de données, et favoriser ainsi cette modalité d'échange de données.

[Pour en savoir plus, c'est ici.](#)

20 septembre 2022. L'EDPB et l'autorité espagnole de protection des données battent en brèche 10 malentendus sur l'apprentissage automatique (*Machine Learning*).

L'UE a identifié l'intelligence artificielle comme l'une des technologies les plus pertinentes du XXI^{ème} siècle et a souligné son importance dans sa stratégie de transformation numérique. Encore faut-il savoir de quoi l'on parle, et quelles sont les modalités d'utilisation de cette technologie...

[Pour en savoir plus, c'est ici.](#)

20 septembre 2022. La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) confirme sa jurisprudence sur la conservation des données de connexion.

A la suite de sa récente jurisprudence sur ce sujet (*la Quadrature du net*, C-511/18, 6 octobre 2020), la CJUE confirme que le droit de l'Union s'oppose à une conservation généralisée et indifférenciée des données relatives au trafic et des données de localisation, sauf en cas de menace grave pour la sécurité nationale.

[Pour en savoir plus, c'est ici.](#)

21 septembre 2022. L'autorité danoise de protection des données considère à son tour l'utilisation de Google Analytics comme contraire au RGPD.

Après plusieurs autorités, dont la CNIL en février 2022, et le Garante italien en juin 2022, l'autorité danoise de protection des données affirme à son tour que l'utilisation de l'outil américain Google Analytics ne peut pas, en l'état, être conforme aux règles du RGPD en matière de transferts de données en dehors de l'UE, en l'absence de mesures supplémentaires propres à garantir la protection des données. De son côté, l'accord US-EU d'échanges de données, politiquement annoncé au mois de mars, se fait toujours attendre...

[Pour en savoir plus, c'est ici.](#)

21 septembre 2022. Le Conseil d'Etat se prononce sur la gouvernance du futur règlement IA.

Le Conseil d'Etat souligne « la très forte adhérence entre la régulation des systèmes d'IA [à venir] et celle des données, en particulier des données à caractère personnel » et recommande que la CNIL devienne l'autorité nationale de contrôle des systèmes d'IA au titre du futur règlement européen, ce qui nécessitera d'opérer « une transformation profonde ».

[Pour en savoir plus, c'est ici.](#)

Nos experts



Emmanuel DAOUD

Avocat à la Cour
Associé fondateur du cabinet
Vigo
daoud@vigo-avocats.com



Clyde COUTELLIER

Juriste Data / IT
En attente de prestation de
serment
coutellier@vigo-avocats.com

Avec l'aimable participation d'Alessandro Fabbri, stagiaire Data / IT au sein du cabinet Vigo